



Règlement de la BOURSE qui ROULE

IPNS

DEPÔT du MATÉRIEL : Vendredi 22 Mars 2024 de 17h30 à 20h30

Matériels acceptés : « Tout ce qui roule » pour le Sport, ou les Loisirs :

Tout type de cycles : Vélo de route, Vélo Tout Chemin, Vélo Tout Terrain, Vélo de cross, Vélo de Trial, Vélo de ville, Vélo pliant, Monoroue, Tandem, Vélo couché à 2 ou 3 roues, Vélo à assistance électrique, Draisienne, Tricycle, Vélo enfant / Ski à roulettes / Patin à roulettes, Rollers / Trottinette / Skateboard, Longboard, Cruiser, Wheller, Gyro roue, Gyropode, Hoverboard. / Remorque à vélo, Remorque à vélo pour enfant / Siège vélo pour enfant / Porte vélos (pour voiture) / Home trainer, Vélo d'appartement. / Chaussures de vélo / Voitures ou autres tracteurs à pédales...../

Les équipements de sécurité (casques, coudières, genouillères, dorsales ...), **les vêtements, et les « petites » pièces détachées ne sont pas acceptés.**

Attention : Seul le matériel en état de fonctionnement exempt de tout vice ou défaut qui le rendrait dangereux ou impropre à l'usage auquel il est destiné, est accepté.

Les pneus seront gonflés et la batterie des articles à assistance électrique sera chargée. Ces derniers ne peuvent être vendus qu'avec chargeur et batterie.

Formalités pour déposer du matériel : Présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour l'enregistrement et remise d'une fiche dépôt.

Le déposant déclare sur l'honneur que les marchandises déposées lui appartiennent et ne proviennent d'aucun vol ou recel. Le déposant reçoit un reçu numéroté pour chaque article.

Estimation du prix de vente : le prix de chaque article est déterminé par le vendeur en concertation avec nos bénévoles, si besoin.

Prix de la dépose: 2€ par article.

VENTE du MATÉRIEL : Samedi 23 Mars de 8h à 13h

Le matériel est vendu en l'état. Il ne sera ni repris ni échangé. Le Foyer Socio-Éducatif ne pourra être tenu responsable d'un éventuel vice ou défaut caché.

Commission de 10% au profit du FSE, uniquement en cas de vente.

Le Total sera arrondi à l'euro supérieur.

Le paiement du matériel se fait uniquement en espèces ou par chèque (pièce identité obligatoire). Pas de Carte Bancaire.

RETRAIT du MATÉRIEL NON VENDU

et PAIEMENT du MATÉRIEL VENDU :

Samedi 23 Mars de 14h à 15h30

Le retrait du matériel vendu nécessite la présentation de la fiche dépôt et d'une pièce d'identité. Le paiement du FSE se fera en espèces ou par chèque.

Tout matériel ou argent non repris le Samedi 23 mars après 16 h restera la propriété du FSE.

Responsabilité : Le FSE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel vendu par son intermédiaire, ni des éventuelles dégradations intervenues lors de la manifestation

La signature du bon de dépôt par le vendeur implique l'entière acceptation du présent règlement.



Foyer Socio Educatif Collège Paul Sixdenier
95, Rue des enfants de l'Espérance ; Hauteville-Lompnes 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE
Siège social : Centre Social et Culturel Les 7 Lieux ; Place du Docteur Le Tacon ;
Hauteville-Lompnes 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

Association Loi 1901, pas de TVA



Ne pas jeter sur la voie publique